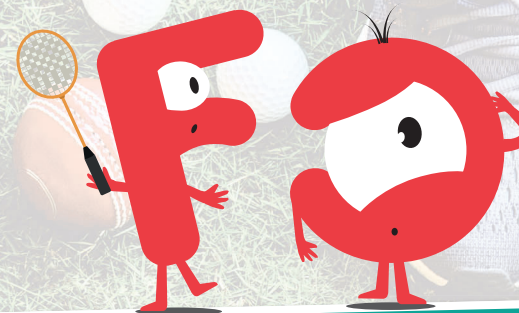


## FO REVENDIQUE

- Ce cadre d'emplois étant en voie d'extinction, nous demandons la mise en place d'un dispositif de formation favorisant le reclassement dans une autre filière (selon le souhait de l'agent) ou d'un temps de formation nécessaire (et adapté à l'agent) pour la préparation du concours de catégorie B de la filière, pour les agents qui le souhaitent ;
- NBI public difficile ;
- Formation tout au long de la carrière ;
- Prise en compte des horaires hors temps familiaux ;
- Prise en compte des vêtements ;
- Arrêt de la précarisation.

Ces revendications viennent en complément d'une augmentation immédiate de 23 % de la valeur du point d'indice pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 2000.



## OPÉRATEUR DES APS

### catégorie C

### MISSIONS

Les opérateurs des APS sont chargés d'assister les responsables de l'organisation des activités physiques et sportives. Ils peuvent en outre être responsables de la sécurité des installations servant à ces activités.

Les titulaires d'un brevet d'Etat de maître-nageur-sauveteur ou de tout autre diplôme reconnu équivalent sont chargés de la surveillance des piscines et baignades.

## MODE D'ACCÈS

Le grade d'aide opérateur des activités physiques et sportives (APS) n'est pas un grade de recrutement.

➤ *Opérateur qualifié des APS*

Par concours externe (avec épreuves).

## ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Avancement au grade...

➤ *D'opérateur territorial des APS qualifié*

**Au choix.** Les agents relevant du grade d'opérateur territorial ou d'un grade doté de la même échelle de rémunération ayant atteint le 6<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans leur grade.

➤ *D'opérateur territorial des APS principal*

**Au choix.** Les agents relevant d'un grade situé en échelle C2 ayant au moins 1 an dans le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

## FORMATIONS

- D'intégration
- De professionnalisation
- De professionnalisation tout au long de la carrière
  - Lorsqu'ils accèdent à un poste à responsabilité

OPÉRATEUR PRINCIPAL DES APS

**Avancement au choix**  
1 an d'ancienneté au 4<sup>ème</sup> échelon et  
5 ans de services effectifs dans ce grade ou grade avec même échelle de rémunération

OPÉRATEUR QUALIFIÉ DES APS

**Avancement au choix**  
6<sup>ème</sup> échelon avec 5 ans de services effectifs dans ce grade ou grade avec même échelle de rémunération

OPÉRATEUR DES APS

*Pas de recrutement au grade d'opérateur des APS (en voie d'extinction)*

**Ma grille de rémunération, c'est par ici !**

